

Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 mars 2020

Convocation : 02/03/2020

Étaient absents : Evelyne HENOT et Frédéric BECAMEL.

Pouvoirs d'Evelyne HENOT à Jean-Marie CAYLA et de Frédéric BECAMEL à Christophe CLAMENS.

Secrétaire de séance : Christophe CLAMENS.

1°) Présentation et vote des comptes de gestion 2019 :

Les comptes de gestion des budgets de la commune, de l'assainissement et du lotissement réalisés par la Trésorerie ont été présentés à l'assemblée. Approbation à l'unanimité des membres présents.

2°) Présentation et vote des comptes administratifs 2019 : Les comptes administratifs des budgets de la commune, de l'assainissement et du lotissement ont été présentés à l'assemblée par le Maire. Ce dernier ne participe pas au vote. Approbation à l'unanimité.

3°) Gestion des lots de réserve et des lots vacants de l'Ancienne Commune de Curières : le Conseil Municipal précise : il n'y a pas de lots nommés « vacants », on parlera uniquement de lots de réserve. Lorsqu'il n'y a pas de repreneurs ou en cas de renoncement de l'exploitant, son lot de biens de section sera mis en réserve. Une proposition des ayant-droit de la section concernée a été faite : gérer les lots de réserve à l'amiable. **Nicole CROS, concernée par le sujet, quitte l'assemblée et ne participe pas au vote.**

Le Conseil Municipal note que tous les loyers des lots de biens de section (lots de réserve compris) sont fixés au prix de 1 500€ le lot. Les conventions pluriannuelles de 5 ans débuteront au 1^{er} mai 2020. Les clôtures et les points d'eau seront à la charge du preneur. Approbation à l'unanimité.

4°) Attribution des lots de réserve de la section de l'Ancienne Commune de Curières : Nicole CROS, concernée par le sujet, quitte l'assemblée et ne participe pas au vote.

Le lot de réserve de Cervel est attribué comme suit :

- 1/3 EARL de la Gamasse, pour 500€.
- 1/3 GAEC de Moulhac, pour 500€.
- 1/3 GAEC du Moulin du Roc, pour 500€.

Le lot de réserve du Pal est attribué comme suit :

- ½ SCEA le Puech, pour 750€.
- ½ GAEC Chardaire, pour 750€.

Approbation à l'unanimité.

5°) Location et/ou vente de la licence et du matériel du Petit Creux: le Conseil Municipal se positionne pour une mise à disposition de 18 mois à partir du jour d'ouverture avec une vente de la licence et du matériel au prix de 5 000€ à l'issue des 18 mois et si l'exploitation se poursuit. Approbation à l'unanimité.

6°) Convention avec la paroisse dans le cadre de la restauration et de la mise en sécurité de la Croix de Procession : Suite à la délibération du 25 novembre 2019, la paroisse a été sollicité pour une participation financière dans le cadre de ce projet. Celle-ci accepte sous réserve de l'octroi des subventions à la commune pour financer les 50% du reste à charge estimé à 2 784 €, par le biais d'une convention.

7°) Régime indemnitaire des élus au 1^{er} janvier 2020 : les récentes évolutions réglementaires offraient la possibilité aux élus en place de revoir à la hausse leurs indemnités de fonction à compter du 1^{er} janvier 2020. Le Conseil Municipal n'a pas souhaité voir celles-ci mise en place pour la fin du mandat. Approbation à l'unanimité des présents.

Questions diverses :

- Mise en place de l'action sociale réglementaire au sein de la collectivité et adhésion au CNAS : les lois des 2 et 19 février 2007 prévoyaient l'obligation de la mise en place de l'action sociale au sein de la collectivité pour l'ensemble de ces agents. Ceci peut se faire via l'adhésion au CNAS, organisme dédié. Ceci n'étant pas en place à Curières et aux vues de la proximité des élections municipales, le Conseil décide de ne pas répondre au CNAS aujourd'hui.
- Pont-bascule : Le Conseil Municipal de la commune de Curières donne son accord de principe pour la réalisation d'un pont bascule à la ZA du Troncas en partenariat avec toutes les communes de l'ancien canton.
- Vente de bois par l'ONF : gestion de l'aménagement forestier avec une vente de bois par l'ONF sur la parcelle « 7A » sur la forêt sectionale de la Roquette. Approbation à l'unanimité.
- Tour de garde des élections
- Courrier de M. Jacques BOUTONNET : La demande de son courrier sera étudiée par le prochain Conseil Municipal.

La séance est levée à 23h30.